



## LA DÉCLARATION DE MADRID

**Marcel CABALLERO**

Vice-président du CIRIEC-France

Dans ce monde maltraité par le libéralisme en marche, les sujets de se réjouir sont rares. Aussi, lorsque des représentants de onze Etats membres de l'Union Européenne\* adoptent une Déclaration\*\*, qui appelle la Commission à inclure un **plan d'action européen pour l'économie sociale dans le pilier européen des droits sociaux** et dans le débat en cours sur l'avenir de l'Europe, pourquoi taire sa satisfaction ?

Cela s'est passé à Madrid, le 23 mai dernier, à l'occasion de la conférence européenne « L'Économie sociale, un modèle d'entreprise pour l'avenir de l'Europe » co-organisée par le ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Social Economy Europe et la Confédération espagnole de l'économie sociale (CEPES). L'événement a réuni plus de 400 représentants de 16 États membres, des institutions européennes, et des organisations de l'économie sociale.

Mais, pour importante qu'elle soit, cette déclaration n'est pas la première. Il n'y a pas eu une seule des nombreuses rencontres entre les instances européennes et les acteurs de l'économie sociale qui ne se soit conclue par la reconnaissance de l'importance de cette dernière et la promesse de la traiter à l'égal des autres formes d'économie dans les politiques de l'Union. De Paris, où s'est tenue la première conférence européenne, au début des années 80, à toutes celles qui ont suivi, comme récemment à Luxembourg, Bratislava, Lubiana,... la liste est impressionnante des engagements qui, pour bonne partie, sont restés lettre morte.

Et c'est là que le bât blesse : bien que reconnue et félicitée pour sa contribution exemplaire à la création d'emplois pérennes et, partant, à la cohésion sociale, l'économie sociale campe encore en marge des programmes européens de soutien à l'activité économique.

Pourtant, depuis de nombreuses années, les instances européennes ne manquent jamais une occasion de souligner combien elles s'intéressent aux 2 millions d'entreprises de l'économie sociale et aux plus de 14,5 millions d'emplois qu'elles procurent. Donc, à cet égard, rien de nouveau.

La nouveauté viendra-t-elle du caractère insistant de la Déclaration de Madrid ? Permettra-t-elle de passer enfin des intentions aux actes ? Si les mots ont un sens et valeur d'engagement, on ne peut être que satisfait de lire : « *Nous demandons à la Commission Européenne d'inclure dans son plan de travail pour 2018 un Plan d'action européen 2018-2020, financé de manière adéquate, qui promeuve les entreprises d'économie sociale en Europe et stimule l'innovation sociale. Ce plan d'action devrait aborder le développement économique et social et la cohésion sociale de tous les citoyens, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes défavorisées et vulnérables, et devrait inclure, à travers des actions spécifiques systématiques tous les acteurs qui opèrent dans l'économie sociale* ».

Alors, nous sommes tentés de dire : CHICHE !

\* Bulgarie, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Roumanie, Suède et Slovaquie. (Le gouvernement français venait à peine d'être formé)

\*\* [Déclaration de Madrid](#)

## > Conférence internationale de recherche en économie sociale



Tous les deux ans, dans l'intervalle de ses Congrès, le CIRIEC organise une **Conférence internationale de recherche en économie sociale**. Cette manifestation réunit plusieurs centaines de participants du monde entier qui y présentent leurs travaux, leurs expériences, et les mettent en débat.

La dernière conférence s'est tenue à Lisbonne, du 15 au 18 juillet 2015. Y ont pris part quelque 300 participants, dans 53 ateliers thématiques. 265 communications ont été présentées.

A cette occasion, a été confirmée la tendance observée dans les précédentes conférences : la présence de nombreux jeunes chercheurs qui témoignent du dynamisme du réseau international de recherche du CIRIEC.

La sixième conférence, organisée par le CIRIEC-Brésil, se déroulera à Manaus, capitale de l'État d'Amazonie, du 29 novembre au 2 décembre 2017, à l'Université Fédérale des Amazonies, sur le thème général **"L'Économie sociale et solidaire, soutenabilité et innovation, face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux"**.

Cet événement est une initiative conjointe du CIRIEC Brésil, du CIRIEC-International et du Centre des sciences de l'environnement de l'Université fédérale d'Amazonas, par l'intermédiaire du Programme d'études supérieures en sciences de l'environnement, et d'institutions partenaires. Il proposera des tables rondes thématiques, des ateliers et des communications. Il réunira des enseignants et des étudiants des programmes d'études supérieures, des chercheurs, des membres des sections nationales du CIRIEC et du CIRIEC international, des experts d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, des dirigeants et des entrepreneurs, des responsables de communautés locales ainsi que des enseignants et étudiants.

Ces rencontres permettront l'échange, l'émergence et le renforcement des réseaux de coopération et élargiront la diffusion des connaissances générées dans le monde entier.

Les chercheurs intéressés à présenter une communication ou à coordonner un atelier consacré à un thème spécifique sont invités à soumettre une proposition (150 mots maximum). Les résumés pourront être rédigés en français, anglais, espagnol ou portugais.

> En savoir plus : <http://ciriec-brasil.org.br/> > Contributions : [abstracts.manaus.2017@gmail.com](mailto:abstracts.manaus.2017@gmail.com) > Inscriptions : <http://6cipsessol.ciriec-brasil.org.br/>

## > Congrès international



Les congrès internationaux du CIRIEC se tiennent tous les deux ans. Ils réunissent quelque 500 participants du monde entier. Le dernier s'est tenu à Reims, en septembre 2016. Le prochain aura lieu à Liège (Belgique), du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018, à l'invitation du CIRIEC-Belgique, sur le thème :

« **L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique** »

La transformation numérique à l'œuvre depuis quelques années offre de nouveaux moyens de communication et d'échange et bouleverse profondément les modes de propriété, de production, de distribution et de consommation. Elle remet en cause les conditions de travail, suscite de nouvelles questions et possibilités en matière de fiscalité, offre d'extraordinaires gains de productivité, ouvre de nouveaux horizons

d'intervention citoyenne, ... L'économie publique, sociale et coopérative est à des nombreux égards acteur de cette révolution.

Le congrès abordera cette thématique en confrontant les analyses et réflexions d'experts scientifiques et de responsables politiques, économiques et sociaux, à partir d'une approche thématique très actuelle :

- La révolution numérique au service de la démocratie et du citoyen
- L'inclusion numérique contre l'exclusion sociale
- La politique publique à l'égard des enjeux de la révolution numérique
- L'économie collaborative
- Le secteur de la santé dans la révolution numérique
- Les secteurs de l'eau, gaz et électricité face aux nouveaux atouts du numérique
- Les villes et territoires dans la révolution numérique (smart cities, e-gouvernement, ...)
- ...

> Un appel à contributions sur le thème général du congrès sera lancé prochainement

> Contact : [ciriec@ulg.ac.be](mailto:ciriec@ulg.ac.be)

## > Université d'été de l'économie sociale au Portugal



La 1<sup>ère</sup> Université d'été de l'économie sociale au Portugal tiendra à Lisbonne, du 24 au 28 juillet 2017, à l'initiative du Montepio Général Association Mutualiste (MGAM) et de la Coopérative d'Enseignement Universitaire (CEU), propriétaire de l'Université Autonome de Lisbonne, avec le concours de CASES-Coopérative Antonio Sergio.

Le CIRIEC-Portugal assurera la partie scientifique.

> Informations : [ciriecportugal@gmail.com](mailto:ciriecportugal@gmail.com)

## > 70 ans de recherche internationale en économie publique, sociale et coopérative



Colloque organisé par le CIRIEC-Belgique et l'Université de Liège, ce colloque propose de retracer : « **70 ans de recherche internationale en économie publique, sociale et coopérative** »

Il se tiendra le 16 novembre 2017 à l'Université de Liège (Belgique).

Intervenants :

- Madame Leona DETIEGE, ancien ministre, bourgmestre de la Ville d'Anvers, présidente du CIRIEC-Belgique
- Professeur Albert CORHAY, recteur de l'Université de Liège
- Professeur José Luis MONZON, Université de Valence (Espagne), président de la commission scientifique du CIRIEC-Espagne
- Professeur Philippe BANCE, Université de Rouen, président du conseil scientifique international du CIRIEC
- Alain ARNAUD, ancien président de la Mutualité Fonction Publique, président du CIRIEC-France et du CIRIEC-International

> [ciriec@ulg.ac.be](mailto:ciriec@ulg.ac.be)

## > 22<sup>o</sup> Congrès international des coopératives turques



En partenariat avec le CIRIEC-International, l'Association des coopératives turques organise son Congrès international, à Nevşehir en Cappadoce, du 5 au 7 octobre 2017, sur le thème : **Social Economy Networks. Co-operation for Global Change.**

- > More info on the CALL FOR PAPERS and submission [here](#)
- > Contact: [koopkurkongre22@gmail.com](mailto:koopkurkongre22@gmail.com)

## > Séminaire d'économie sociale en Argentine



Sur le thème : **Identité des économies régionales dans le développement de l'économie sociale, publique et coopérative**, ce séminaire se tiendra à Las Termas de Rio Hondo, dans la province de Santiago del Estero (Argentine), les 15 et 16 septembre 2017.

La manifestation est organisée par le CIRIEC-Argentine.

> Informations : [www.iaies.org.ar](http://www.iaies.org.ar)

## > Rapport du CIRIEC sur l'évolution récente de l'économie sociale dans l'UE



Le 8 juin, le CIRIEC a présenté au Comité économique et social européen un **Rapport sur l'évolution récente de l'économie sociale dans l'Union européenne**. Le rapport a été établi par une équipe de 89 experts de 28 pays de l'UE, dirigée par les professeurs José Luis Monzón et Rafael Chaves du CIRIEC-Espagne. Ce travail actualise ceux réalisés en 2007 et 2012.

Parmi les nouvelles fonctionnalités d'analyse, les nouveaux concepts d'entrepreneuriat social, d'économie circulaire, d'économie collaborative ou d'économie pour le bien commun sont analysés dans leur relation avec l'économie sociale.

Le rapport analyse également les effets des plus récentes politiques publiques visant à promouvoir l'économie sociale.

> Le rapport sera disponible en septembre 2017.

## > Revue *Les Annales*



Revue scientifique du CIRIEC, les **Annales de l'économie publique, sociale et coopérative** est à l'origine de la création du CIRIEC, en 1947. Elle a pour vocation la publication d'articles de type théorique, empirique et expérimental de qualité s'adressant aux scientifiques et experts dans les domaines tels que : organisations sans but lucratif, coopératives, entreprises sociales, entreprises publiques, entreprises mixtes, participation des travailleurs, provision et régulation des services publics, à la fois dans les pays développés et en développement.

Trimestrielle, disponible en ligne et également en version papier, la revue publie des numéros proposant 6 à 7 articles en français ou en anglais et, environ une fois par an, un numéro thématique. Avant d'être inclus dans un numéro, les articles acceptés sont publiés en *early view*.

Le Volume 88, Issue 2, vient de paraître.

> [Abonnement](#)



## L'APPORT INNOVANT DES SCIC

Adelphé De Taxis du Poët

Responsable de l'Innovation sociale de la CG Scop

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic) a été créée en 2001 et intégrée à la loi sur la coopération de 1947 (loi 47-1775).

Elle est une société coopérative réunissant obligatoirement trois catégories de parties prenantes : **des salariés** (ou en leur absence des producteurs, agriculteurs, artisans, commerçants, ...), **des bénéficiaires** (clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, ...), et **un troisième type d'associé** (entreprise privée, financeurs, association, collectivité locale, ...), selon ses ambitions et besoins.

Elle est, aussi, une société commerciale aux formes variées : 25% sont des sociétés anonymes, 19% des sociétés par actions simplifiée (en forte croissance puisqu'autorisées qu'à compter de la loi Hamon de 2014), ou pour la majorité, des sociétés à responsabilité limitée.

La Scic est particulièrement adaptée à la prise en charge de projets de territoire : en mettant, autour de la table, les différentes parties prenantes, aux intérêts différents voire a priori divergents, d'un enjeu local pour aboutir à un projet commun, la forme statutaire Scic conduit à une relocalisation et à une meilleure maîtrise de la chaîne de valeur sur un territoire. A cet égard, elle prend souvent largement en compte les externalités positives et négatives de son activité, d'où l'importance de la mesure de ses impacts monétaires et non monétaires sur ses territoires d'intervention.

Elle peut être considérée autant comme une entreprise de l'économie sociale et solidaire que comme un outil de développement territorial. D'ailleurs, les porteurs de projet de Scic ont des profils divers dans des secteurs d'activité très variés. Si les plus courants sont le conseil aux entreprises, la culture ou encore les services de proximité, d'autres secteurs sont très porteurs tels la santé, la gestion de tiers-lieux, la mobilité ou encore l'agriculture, sujets essentiels pour le développement des territoires ruraux et périurbains notamment.

La Scic renouvelle aussi la démocratie économique en obligeant à l'expression, la discussion et la définition permanente d'une convergence des points de vue de ses différents sociétaires, dans le cadre rigoureux qu'exige le nécessaire équilibre du modèle économique d'une société commerciale, mais aussi dans celui, démocratique, de la coopération («une personne = une voix»)... L'animation du multi sociétariat, traduction opérationnelle de cette démocratie d'entreprise, est alors primordiale ...

Les Scic incarnent aux côtés des autres structures de l'ESS, des valeurs et des principes de cohésion sociale et de performance économique. Elles constituent un outil efficace de

solidarité, d'innovations sociales et de développement économique.

Car la Scic représente une forme d'association entre acteurs privés et publics au service d'un projet d'intérêt collectif voire général sur les territoires, ruraux comme urbains, en somme une forme vertueuse de partenariat public privé.

Les Scic sont, ainsi, de plus en plus considérées pour la place qu'elles occupent dans le développement économique territorial en France. Depuis 2012, leur nombre a plus que doublé, il s'en crée désormais une centaine par an et 680 sont aujourd'hui en activité.

Les collectivités locales ne s'y sont pas trompées qui soutiennent, de multiples façons, ce développement.

Elles sensibilisent les acteurs du territoire en organisant des rencontres ou des formations, construisent des écosystèmes favorables à l'émergence de projets coopératifs, subventionnent, utilisent les services proposés (sous réserve, bien évidemment, du respect des procédures de marché public) ou participent à l'entrée du capital, car la Scic est la seule société coopérative au capital duquel les collectivités territoriales peuvent investir librement.

Ainsi, bien que les informations restent encore peu disponibles (et la base statistique «étroite»), on peut estimer qu'un tiers au moins des SCIC ont une ou plusieurs collectivités locales à leur capital, selon une enquête réalisée, sur ce seul item, fin 2016 par la CGSCOP.

Plusieurs enseignements peuvent en être tirés montrant que les collectivités locales orientent ce développement.

Le premier est la prédominance du bloc communal (communes et intercommunalités) représentant 89 % des Scic ayant une ou plusieurs collectivités locales sociétaires, confirmant le caractère d'entreprise du territoire de la SCIC. Viennent ensuite les Régions (22%), puis, enfin les départements.

L'inter-coopération publique est également notable puisque la moitié des Scic capitalisées par les collectivités locales le sont par plusieurs d'entre elles avec, là encore, une prédominance de la coopération entre communes et intercommunalités (31 % du total des Scic concernées) puis l'inter coopération entre bloc communal et région.

Enfin, sur ce chapitre, si les Scic urbaines ont pour sociétaires des communes (75 % des cas), la tendance s'inverse au profit des intercommunalités (59% des cas) dans le monde rural.

Le second enseignement porte sur la taille des SCIC ayant des collectivités locales à leur capital, qui s'avère plus importante que la moyenne. C'est vrai pour la capitalisation, sans que l'on puisse en l'état de nos connaissances, établir de liens de causalité : alors que 70% des Scic ont un capital inférieur ou égal à 50 000€, elles ne sont plus que 56 % lorsque des collectivités sont présentes à leur capital. Le nombre d'associés (au nombre total de 39 000 fin 2016) est également plus important dans les Scic capitalisées par les collectivités. Ainsi, si 78 % des Scic ne représentent que 14 % des associés, réunis dans des Scic de moins de 50 associés, ces chiffres s'élèvent respectivement à 52 % et 6,6 % lorsque des collectivités sont présentes. Ce constat se retrouve s'agissant du nombre de salariés (5 000 fin 2016) puisque les Scic ayant des collectivités pour sociétaires comptent 15 salariés en moyenne contre 12 pour l'ensemble des Scic.

Enfin, troisième enseignement, la répartition sectorielle porte la marque des collectivités locales : les secteurs des énergies renouvelables (8 % en moyenne mais 25 % lorsque des collectivités sont présentes), de l'environnement (recyclage, mobilité, auto partage : 17% contre 8 % en moyenne) puis l'agriculture (11 % contre 7%) représentent plus de la moitié des Scic capitalisées par les collectivités locales quand le secteur dominant de l'ensemble des Scic est celui du conseil, formation, prestation aux entreprises et acteurs des territoires (27%).

Pour finir, trois conclusions provisoires s'imposent.

La première, en forme de rappel, est que les relations entre délégation de services publics, apports financiers ou en Scic et collectivités locales ne sauraient être réduites à leur seule participation au capital. Subventions, marchés publics, garantie, etc... font partie des outils que mobilisent les participation au capital. Subventions, marchés publics, garantie,

etc... font partie des outils que mobilisent les collectivités locales pour soutenir les Scic inscrites dans leur projet de territoire.

La poursuite de travaux sur les liens collectivités locales Scic est indispensable, pour une meilleure qualification de leurs relations et des effets et impacts sur ces territoires.

La participation de la CGSCOP à l'étude action lancée par la Fonda, le labo de l'ESS et l'Avise sur une approche prospective de la mesure d'impact social, participe de cette volonté mais ne couvre pas, loin de là, l'ensemble du champ.

En second lieu, alors que la loi NOTRe donne la primauté à la Région dans la définition des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la construction de relations plus denses avec les conseils régionaux devient un impératif catégorique afin de faire valoir la valeur ajoutée de la forme statutaire Scic pour l'enrichissement de la chaîne de valeur et sa territorialisation et, au final, pour la vitalité, la résilience des territoires tant urbains que ruraux.

En troisième lieu, cet essor des Scic et des relations entre Scic et collectivités locales manifeste la montée en puissance des logiques de co construction, logiques qui interpellent l'ensemble des acteurs, y compris au-delà des seules entreprises de l'ESS, mais aussi les collectivités – et à son niveau, l'Etat, sociétaire, lui-même de trois Scic – sur leur rôle :

***Garantes, actrices, facilitatrices, financeurs exigeants, dans une posture plus modeste, active, où la « libération des énergies » s'exprime dans un cadre où chacun trouve sa place et son intérêt.***

## Un exemple de SCIC : **ENERCOOP**

Cette SCIC a été créée en 2005 par GREENPEACE, BIOCOOP, HESPUL, le CLER, les AMIS DE LA TERRE et la NEF. Elle a pour objectif d'acheter et de distribuer de l'électricité d'origine uniquement renouvelable, avec l'engagement d'acheter directement aux producteurs la même quantité d'électricité que celle injectée dans le réseau public pour la consommation de ses clients.

Depuis 2014, les régions Aquitaine, Ardennes-Champagne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais-Picardie, Normandie, PACA et Rhône-Alpes ont rejoint les coopératives membres d'ENERCOOP.

### Chiffres-clés fin 2016 :

. 116 producteurs  
. 27 000 sociétaires et 42 000 consommateurs (Objectif : 150 000 en 2020)  
100 collectivités  
140 salariés

**La recherche « Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises publiques, vecteurs de la transformation de l'Etat stratège pour un changement de modèle de développement », réalisée par le CIRIEC-France à la demande du ministère de l'Economie et des Finances, a montré que les partenariats entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire sont nombreux mais mal documentés.**

**Comment s'organisent ces partenariats ? Quels en sont les résultats ? Quelles sont les raisons des succès mais aussi des échecs ? Sont-ils toujours dénués d'arrière-pensées ?**

**Existe-il pour l'ESS un risque d'instrumentalisation ?...**

**La présentation des partenariats ambitionne d'apporter quelques réponses.**



## QUEL DEVENIR POUR LES MUTUELLES ET LE MOUVEMENT MUTUALISTE ?

Jérôme SADDIER

Directeur général de la Mutuelle Nationale Territoriale

**F**ace à l'ampleur d'une telle question qui anime les débats mutualistes depuis si longtemps, ma conviction est d'abord qu'il n'y aura pas d'avenir mutualiste sans :

- d'une part une volonté réelle et ambitieuse en matière de différenciation, qu'elle repose sur les activités assurantielles, les services, et même au-delà quant à la revendication pratique d'un modèle différent s'appuyant notamment sur la non lucrativité ou la lucrativité limitée ;

- d'autre part une reconquête de l'autonomie des mutuelles par rapport aux pouvoirs publics, se traduisant par le fait qu'elles cessent de se positionner comme des « complémentaires » en toutes choses ce qui les met dans une situation permanente de dépendance, et qui les refrène sur le plan entrepreneurial ou plus largement en matière d'imagination ;

- enfin un renouveau de l'engagement individuel et collectif dans les organismes mutualistes, au-delà des seuls mécanismes de représentation démocratique.

Pour autant, il n'est pas certain que les pouvoirs publics nous facilitent la tâche, et du moins ne faut-il pas compter là-dessus :

- il est peu probable que la problématique de la fiscalité soit abordée de façon favorable ;

- il est à peu près certain que la tentation de l'excès de réglementation ne va pas passer de mode, et que celle-ci ne sera pas nécessairement ajustée sur des ambitions suffisantes en matière de régulation (notons au passage que la politique de régulation des organismes portée en France par l'ACPR, si elle s'inspire d'une philosophie anglo-saxonne tournée vers la libération raisonnée du marché, s'accommode ici d'une culture bureaucratique qui peut paradoxalement alourdir celui-ci) ;

- enfin, on voit mal en quoi la réglementation applicable aux activités d'assurance échappe à la pesanteur du droit communautaire, même si les pouvoirs publics français ne devraient pas cesser de vouloir prouver leur inventivité parfois burlesque en la matière.

Les intentions du nouveau président de la République sont à peu près connues mais force est de constater qu'elles peuvent encore susciter des interrogations légitimes de la part des mutualistes. Quoi qu'il en soit, dans ce contexte, la Mutualité Française ne peut être ni passive, ni naïve ; elle devra donc se positionner fermement sur les principaux sujets mis en avant par le candidat MACRON, qui seront sans nul doute repris par le nouveau ministre :

- on nous appelle à engager la « révolution de la prévention » : fort bien, les mutualistes ne peuvent que souscrire à ceci, et ils sont même souvent précurseurs ; reste à voir dans quelles conditions de partenariat cela peut s'envisager au nom de l'intérêt général ;

- on nous annonce des ambitions fortes en matière de réduction de reste à charge, jusqu'à vouloir garantir un remboursement « à 100% » de l'optique, des soins dentaires et de l'audioprothèse ; ceci ne peut que nous interroger quant aux moyens d'y parvenir, et même quant au fait de savoir à quoi se

rapporte le « 100% » ; de même, on nous annonce une volonté de mettre en place, par souci de transparence et de saine concurrence, trois « contrats types » de complémentaire santé ; les mutuelles doivent attirer l'attention du gouvernement sur les effets pervers d'une telle segmentation qui peut amener à une protection sociale à plusieurs vitesses, et sur la conséquence qui s'ensuit en matière de concurrence par les prix, lesquels ne sauraient constituer une approche viable, considérant les portefeuilles existants ;

- on nous garantit la volonté d'agir sur les inégalités d'accès aux soins, notamment territoriales ; ceci va effectivement dans le bon sens, et les mutuelles appuient depuis longtemps le développement des maisons de santé, comme elles sont déjà pour certaines d'entre elles engagées dans l'innovation en matière de télémédecine ; mais les mutualistes devront demeurer vigilants quant au maintien d'une organisation de service public, seule à même de garantir l'égalité de tous devant l'accès aux soins ;

- enfin, on nous demande de contribuer à l'efficacité du système : il y aura sans nul doute des frictions quant à la pérennité des délégations de gestion du régime obligatoire voire du RSI, mais le plus cocasse à ce stade réside dans l'annonce d'un « tiers payant généralisable » qui ne serait pas contraignant pour les professionnels de santé – attendons donc un peu pour en savoir plus sur cette innovation.

### Pourquoi et comment réinventer le modèle mutualiste ?

La nécessité de réinventer à la fois nos façons de faire de l'assurance, de penser la proximité à nos adhérents, et d'entreprendre autrement, s'impose pour définir les contours d'un nouveau modèle mutualiste en phase avec les enjeux de la protection sociale. J'identifie ces contours au nombre de quatre au moins :

#### - Réinventer l'assurance santé

Même constitutive d'équilibres économiques tendus et soumise à une concurrence accrue sous couvert de normalisation des paniers de soins et de course aux bas prix, cette activité a vocation à demeurer durablement le cœur de métier de nos mutuelles, à condition de retrouver sa viabilité économique et de rester en phase avec les besoins sociaux. Cela ne sera pas possible sans se réapproprié l'ensemble des dimensions de la protection sociale pour concevoir une « protection sociale globale » et positionner nos mutuelles en « acteurs globaux de santé » présents sur l'ensemble des champs.

Les réseaux conventionnés par nos organismes devront contribuer non seulement à maîtriser le reste à charge pour nos adhérents, mais aussi à établir des relations plus confiantes et équilibrées avec les professionnels de santé.

L'enjeu n'est rien de moins que de réinventer l'assurance de personnes pour refonder notre différence.

#### - Retrouver l'esprit d'entreprise au service de l'innovation sociale

Nos mutuelles doivent cesser de raisonner principalement en termes de « complémentarité » en matière d'assurance ; non pas que nous contestions la prééminence de la Sécurité sociale

car en bons « assureurs paradoxaux » nous défendons un haut niveau de socialisation de l'assurance maladie, mais parce que c'est un préalable pour retrouver des marges de développement. Nous sommes des « entrepreneurs de protection sociale et de bien-être », et notre organisation collective doit nous conduire à rechercher toujours plus d'innovation. Nous avons aussi des responsabilités d'investisseur et d'employeur, notamment sur les territoires, qui peuvent nous amener à renforcer la mesure de notre utilité économique et sociale. Enfin, de manière indissociable de notre modèle non-lucratif, la performance et l'efficacité de nos actions doivent être au cœur de nos préoccupations afin de démontrer de manière constante notre différence.

#### - Garantir le respect de la personne

Sociétés de personnes, nos mutuelles ont par définition le souci des besoins de chacun au cœur de leurs préoccupations. Lorsque les attentes individuelles prédominent de plus en plus, l'enjeu pour nos mutuelles réside au moins autant dans les offres et services à proposer, que dans la nécessité de concilier personnalisation et mutualisation. Les évolutions prévisibles de la protection sociale, par exemple celles liées à la mise en œuvre du compte personnel d'activité, nous poussent à nous engager dans cette voie. Par cette relation personnalisée, c'est vers le rôle de « tiers de confiance » que nos mutuelles vont évoluer, notamment fondé sur la capacité à informer nos adhérents de façon transparente, et à les accompagner de manière efficace à tout moment de la vie. Ainsi éclairés, nos adhérents n'en seront que plus responsables ; c'est du moins le pari que nous faisons. Cette transparence devra également caractériser nos politiques d'utilisation des données personnelles et de santé : dans un contexte réglementaire mouvant, et face à des comportements individuels divergents en la matière, il serait opportun que les mutuelles se saisissent de cette question pour en faire d'abord un sujet politique, débattu démocratiquement afin de recueillir le consentement individuel de chacun dans un cadre aussi collectif que possible, et ensuite un sujet stratégique à l'appui de l'évolution de nos activités.

#### - Renouer avec l'esprit d'engagement individuel et collectif

Nos mutuelles ne sont rien sans l'engagement de leurs parties prenantes : adhérents, élus, salariés, voire même clients... c'est toute la « chaîne de valeur » de nos entreprises mutualistes qui doit être réinterrogée et mobilisée pour leur redonner de la consistance humaine.

Que ce soit pour délibérer de l'évolution des réponses aux besoins en matière d'assurance ou de service, pour amplifier l'influence et l'ancrage territorial de nos mutuelles, ou pour travailler sur des projets innovants, nos mécanismes démocratiques et représentatifs ne peuvent plus suffire, a fortiori dans nos organismes qui pratiquent principalement les contrats collectifs.

Surtout, cet engagement est nécessaire alors que nos mutuelles constituent en fin de compte les seuls acteurs collectifs qui ont à cœur de nourrir un large débat sur la protection sociale, alors qu'il a disparu du débat social et qu'il est devenu technocratique voire confidentiel dans l'enceinte politique : notre rôle est donc essentiel pour que nos concitoyens soient encore mobilisés quant à l'avenir de notre protection sociale solidaire.

Tous ces enjeux ne sont pas sans conséquences sur nos organismes. Chacun fait ses choix : autonomie, partenariats, fusions, regroupements... le paysage mutualiste est en pleine restructuration avec des conséquences parfois lourdes en matière financière, démocratique, opérationnelle.

Mon propos n'est pas de porter des jugements de valeur car ces choix sont au moins à la mesure des ambitions que des moyens de chacun.

Néanmoins, si l'ensemble du mouvement mutualiste (et pourquoi pas d'ailleurs en réunifiant mutuelles santé et mutuelles d'assurance ?) pouvait s'engager dans des voies à la fois innovantes et conquérantes, nous passerions sans doute un peu moins de temps à déplorer la perte de parts de marché ou la surdité des pouvoirs publics.

...



### L'économie sociale dans le gouvernement "TRANSITION SOLIDAIRE" ET "SOLIDARITÉS" : QUELLE COHÉSION POUR L'ESS ?

**Jean-Louis CABRESPINES**

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS de 2010 à 2016  
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental

Chaque changement de gouvernement représente, pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), une phase d'interrogation, de supputation, d'inquiétude ou d'espoir. On s'interroge sur les affichages immédiats pour l'économie, l'économie sociale, l'économie solidaire, l'entrepreneuriat social, la vie associative, la coopération, la mutualité, .... Et chacun, au regard de la prise en considération (ou non) de l'ESS dans le passé, au regard des protagonistes de la nouvelle politique hypothétique, partage ce qu'il sait ou ce qu'il suppose.

Alors, la nomination du gouvernement constitué autour du nouveau Premier ministre, Edouard PHILIPPE, n'a pas échappé à cet exercice d'échanges entre les acteurs pour savoir ce que l'on sait, savoir ce que l'on nous cache, savoir ce qu'on peut faire. Les pythies, oracles et autres cartomanciennes auraient du pain sur la planche !

Les choses ne semblent pas simples et limpides. Et cela permet de mesurer la complexité de ce qu'est l'ESS, définie comme un « autre mode d'entreprendre » mais qui accepte dans le même temps de se laisser catégoriser autour d'une

notion : celle de l'utilité sociale, pour pouvoir intégrer en son sein de nouvelles formes statutaires avec des conditions particulières, les entreprises dites sociales.

Est-ce au nom de cette complexité que pas moins de 5 ministres ont des compétences sur l'ESS ou sur une partie de celle-ci (le monde associatif) ?

Un examen attentif des différents décrets n'est pas sans interroger l'approche qui est faite de l'ESS.

#### Un ministre dédié pour l'ESS ?

La question de la responsabilité des ministres sur cette forme économique et l'absence nominative d'un ministère ou d'un secrétariat d'Etat dédié sont des exercices auxquels s'emploient les acteurs de l'ESS tant la reconnaissance dans les gouvernements précédents avait été porteuse de développement.

Monsieur Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, par le Décret n° 2017-1071 du 24 mai 2017 « est chargé de la promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire ».

Il devra conduire cette politique en lien avec Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé dont le décret n° 2017-1076 du 24 mai 2017 précise qu'elle « *participe à la préparation et à la mise en œuvre de la politique de développement de l'économie sociale et solidaire* ».

Bien qu'évoqué dans le décret d'attribution du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, le ministre de l'Economie n'a pas de compétence sur l'ESS dans ses attributions car celle-ci ne figure pas dans son propre décret.

Cette nouvelle organisation du portage de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques appelle plusieurs remarques.

### Une économie aux approches multiples

Conceptuellement, l'idée de confier la charge de cette politique à un ministre de l'Ecologie n'est pas une idée neuve. Le lien entre écologie, économie solidaire et transition avait été théorisé dans les années 90 par Alain LIPIETZ. Elle avait connu une première expérience dans le gouvernement de Lionel JOSPIN avec l'instauration d'un secrétariat à l'économie solidaire confié à l'écologiste Guy HASCOUËT.

Cette approche de l'économie sociale et solidaire par les écologistes a également, dans les années 2000, permis le développement de l'ESS dans les régions. Plusieurs exécutifs régionaux ayant confié avec succès la responsabilité de ce développement à des responsables Verts.

Nous aurions pu, de ce fait, penser que la prise en compte de l'ESS dans les territoires aurait conduit à ce que le ministre de la Cohésion des Territoires ait compétence en matière de développement de l'ESS dans les territoires, en raison de ce qu'elle représente dans le développement économique de nos régions. Il n'en est rien puisque le Décret n° 2017-1075 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la Cohésion des Territoires ne parle à aucun moment des acteurs de l'ESS en tant que partenaires des politiques publiques territoriales.

Bien entendu, nous pourrions souligner la présence de certains secteurs prioritaires de l'ESS (les domaines sanitaires et médico-sociaux, le domaine du logement et de la lutte contre la précarité et l'exclusion, le logement et l'hébergement des populations en situation d'exclusion, la politique relative à la ville, notamment aux quartiers défavorisés, à l'intégration et à la lutte contre les discriminations à travers la formation professionnelle et l'activité économique), mais cela ne suffit pas à considérer que l'ESS soit réellement un axe de développement prioritaire pour les territoires.

### Un lien entre ESS et économie ?

Deuxième remarque, la décision de confier à Monsieur HULOT, l'économie sociale et solidaire est une volte-face totale au regard du projet mis en place depuis décembre 2015 visant à inscrire l'ESS au sein de la « citadelle » Bercy.

Certes dès 2012, avec succès, un ministre délégué avait vu le jour à Bercy, mais après son départ, le portage politique, malgré l'adoption de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale, n'avait déjà plus le même élan et la décision d'un renforcement administratif par la nomination d'un délégué à l'économie sociale et solidaire auprès du directeur général du Trésor n'a pas permis un ancrage pérenne dans ce ministère dirigé un temps par le président de la République actuel.

Faut-il dès lors considérer que l'économie sociale et solidaire s'éloigne de la définition donnée par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 31 juillet 2014 dans laquelle elle était définie comme un « *mode d'entreprendre* » en devenant une économie de la transition. Il n'y a pas de contradiction. Ce mode d'entreprendre est le vecteur permettant le passage de ce qui fut l'État-providence à une société de développement durable (dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale).

Il y a donc une cohérence dans cette nouvelle organisation politique qui relie le solidaire et les solidarités et met en mouvement cette forme d'entreprendre fondée sur l'intérêt commun et la gouvernance démocratique, mais cette cohérence est brouillée par l'éclatement apparent de l'organisation administrative.

La fonction de délégué à l'économie sociale et solidaire placée auprès de la direction générale du Trésor est orpheline, le ministre de l'économie n'ayant plus de compétence en matière d'ESS. Nous avons par conséquent à nous interroger sur les moyens qui pourraient être attribués à cette délégation au sein de Bercy.

Monsieur HULOT a autorité sur le délégué au même titre que sur la Direction de la Cohésion Sociale (DGCS). DGCS dont il convient de ne pas oublier que le décret 2010-95 du 25.01.10 est toujours en vigueur.

Ce décret précise tout ce qui touche à l'ESS dans ce ministère et particulièrement le fait que la Direction Générale de la Cohésion Sociale « *soutient et promeut le développement de l'économie sociale et solidaire ainsi que les innovations qui y concourent, intervenant alors dans l'animation et la coordination de l'action des pouvoirs publics et des ministères concernés en matière de politique d'innovation, d'expérimentation sociale et d'économie sociale et solidaire. Elle conduit la concertation entre les pouvoirs publics et les organismes intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et propose toute mesure concourant au soutien et au développement d'activités d'intérêt général innovantes.* ». En outre, « *elle développe, dans le champ de l'inclusion sociale, le partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et son directeur général de la Cohésion sociale est, entre autres, délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale.* »

Certains acteurs plaident pour une recréation d'une délégation interministérielle. Les moyens que celle-ci nécessiterait risquent d'être un obstacle.

Alors il faut sans doute appuyer l'idée du gouvernement de placer la Direction Générale de la Cohésion Sociale sous l'autorité des ministres devant conduire la politique en faveur de l'économie sociale. Les moyens qui lui ont été en partie retirés devront lui être rendus. Mais elle garde la mémoire des évolutions des dix dernières années, montrant tout au long de cette période sa capacité à intégrer et développer les orientations des différents gouvernements : de la refondation de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIIESES) au rapport VERCAMER, de la mise en œuvre des appels à projets pour le développement des entreprises de l'ESS à l'élaboration et la mise en œuvre de la loi sur l'Economie sociale et solidaire, des travaux ayant conduit à la reconnaissance législative du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire à celui de la coopération, de la reconnaissance de l'organisation et de l'observation des travaux des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire au développement d'un réseau de correspondants.

Se pose alors la question de la relation entre la Délégation à l'économie sociale et solidaire et la DGCS au sein d'un même ministère.

**Ce ne sera sans doute pas une erreur si, oubliant un temps certaines chimères, les acteurs de l'ESS acceptaient la proposition du gouvernement de s'appuyer sur une administration qui prend, depuis sa création, l'ESS dans sa diversité et sa richesse. Ce sera sans doute la première étape de la reconstruction d'une administration dédiée.**



## > Formations d'Alternatives Economiques



Alternatives Economiques propose des formations assurées par des journalistes ou spécialistes associés, indépendants, experts et pédagogues. Elles donnent accès à une analyse approfondie pour mieux comprendre l'économie et la société.

- Economie française
- Banque et finances
- ESS et territoires ▪ Questions de société ▪ Environnement ▪ Communication

> [Inscrivez-vous](#)

## > 9ème édition de l'Académie de l'économie sociale et solidaire



La **9ème Académie de l'économie sociale et solidaire** aura lieu à Luxembourg, du 26 au 29 septembre 2017.

Organisée en collaboration avec le gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, l'Union luxembourgeoise de l'économie sociale et solidaire (ULESS) et le Centre international de formation de l'OIT (BIT-ITC), cette académie sera centrée sur « **les écosystèmes innovants pour les politiques publiques de l'ESS en tant que contribution à l'avenir du travail** ».

En explorant un ensemble diversifié de thèmes tels que la numérisation du travail, l'économie circulaire, la création d'un travail décent pour les réfugiés, entre autres, cette académie est destinée à créer un espace pour les gouvernements, les autorités locales, régionales et nationales, les acteurs de l'ESS de la société civile pour partager les expériences, les meilleures pratiques et les connaissances.

Outre les séances plénières et les cours optionnels, des visites d'étude seront proposées, montrant des exemples concrets du potentiel de l'ESS dans la création d'un travail décent et la contribution à la création de sociétés plus inclusives et durables.

> Plus d'informations: [socialeconomy@itcilo.org](mailto:socialeconomy@itcilo.org)

## > 8èmes Rencontres du Mont-Blanc



Les 6, 7 et 8 décembre prochains, des acteurs de l'économie sociale et solidaire des 5 continents se retrouveront à Archamps, Grand Genève Français, pour les **8èmes Rencontres du Mont-Blanc** sur le thème « **ESS : l'efficacité nouvelle** ».

Les Rencontres du Mont-Blanc sont un événement attendu marqué par le débat d'idées, le partage de bonnes pratiques et la co-construction de solutions durables et inclusives !

> Informations : [www.rencontres-montblanc.coop](http://www.rencontres-montblanc.coop)

## > 70 ans de la loi sur les coopératives



En France et dans le monde, le modèle coopératif permet à des femmes et à des hommes de proposer des réponses concrètes, innovantes et pertinentes aux mutations économiques, sociales et environnementales. Les coopératives accompagnent les nouveaux modes de vie et s'engagent localement en matière de transition énergétique, d'alimentation durable, d'accès au logement, à la santé et à l'éducation citoyenne. Elles s'engagent aussi contre la précarisation de l'auto-entrepreneuriat et pour une économie collaborative coopérative.

Les principes coopératifs, universellement reconnus, et garants des valeurs fondamentales sont au cœur de l'action des coopératives.

À l'occasion des 70 ans de la loi du 10 septembre 1947 qui définit le statut coopératif, **Coop FR** organise un événement pour faire connaître les initiatives coopératives qui sont en phase avec leur temps, s'interroger sur le cadre juridique pour favoriser leur développement et ouvrir une réflexion sur une société plus coopérative.

Paris, Maison de la Chimie, 13 et 14 septembre 2017

> Information-inscription : Tél : 01 47 70 72 50 - Courriel : [planete-cooperative@ptolemee.com](mailto:planete-cooperative@ptolemee.com)

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent  
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par  
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

### CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



### *"Brèves du CIRIEC-France"*

Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source